



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'application du paragraphe 5 de la résolution, qui énonce les objectifs suivants en matière de déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) :

a) En octobre 2007 au plus tard, la MINUAD devra se doter de capacités opérationnelles initiales à son quartier général et devra mettre en place les arrangements financiers nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes aux contingents pour tout le personnel affecté à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS);

b) En octobre 2007, la MINUAD devra avoir fini de se préparer à assumer le commandement opérationnel du dispositif d'appui initial et du personnel actuellement affecté à la MUAS, ainsi que du dispositif d'appui renforcé et du personnel hybride qui pourraient être déployés à la date de la passation des pouvoirs;

c) Le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD prendra le relais de la MUAS.

Le rapport porte sur les mesures prises pour atteindre ces objectifs durant le mois d'octobre 2007. Un rapport distinct sera établi en application du paragraphe 21 de la résolution 1769 (2007).

II. Sécurité

2. Dans l'ensemble, la sécurité a continué de se dégrader au Darfour pendant le mois d'octobre, marqué par une escalade de la violence imputable à certaines parties. De violents combats ont éclaté à Adilla (Darfour-Sud), à Tawilla (Darfour-Nord), et à Muhajeriya (Darfour-Sud).

3. Selon les informations dont nous disposons, le 8 octobre, la ville de Muhajeriya, contrôlée par le Mouvement de libération du Soudan/Minnawi



(MLS/M), aurait été attaquée à plusieurs reprises par des milices de la tribu Maalya. Des témoins ont vu un avion des Forces armées soudanaises (FAS) décrire des cercles au-dessus de la région pendant l'attaque, mais aucun élément ne permet de dire qu'il y a eu des bombardements aériens. Selon des informations non confirmées, 40 civils ont été tués et de nombreuses autres personnes blessées pendant l'attaque. Environ 20 000 civils ont été contraints de fuir la ville tandis que 29 membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ont dû être déplacés du fait de l'insécurité. Pour faire face aux besoins des populations déplacées, les organismes d'aide humanitaire ont pu établir un pont aérien afin d'apporter des secours à la population, dont de nombreux éléments s'étaient rassemblés autour de la base de la MUAS.

4. Le 24 octobre, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), a annoncé que ses forces avaient attaqué les soldats soudanais sur le gisement pétrolier de Défra, dans la région du Kordofan et enlevé deux employés expatriés le 23 octobre. Le JEM affirme avoir tué 20 soldats des FAS et saisi 3 véhicules leur appartenant au cours de l'attaque. Le JEM a en outre averti qu'il avait l'intention de s'en prendre à l'avenir aux infrastructures pétrolières et investissements étrangers connexes au Soudan.

5. Les attaques contre les travailleurs humanitaires ont également repris. Lors de l'attaque menée le 8 octobre contre la ville de Muhajeriya, trois employés locaux d'organisations non gouvernementales ont été tués par balles. Le 12 octobre, un chauffeur du Programme alimentaire mondial a été tué au nord de Nyala alors que ses assaillants s'emparaient de 25 sacs de sorgho. Le 16 octobre, deux autres chauffeurs ont été tués à Abu Jabra (à 230 kilomètres au sud-est de Nyala)

6. La présence de milices et de groupes de rebelles dans certains camps de personnes déplacées et à leurs alentours a provoqué de violents incidents à l'intérieur des camps. Les 20 et 21 octobre, des groupes se sont affrontés dans le camp de Kalma (Darfour-Sud), ce qui s'explique en partie par les opérations militaires menées par le Gouvernement et par les mouvements rebelles. Ces affrontements ont de nouveau mis en danger les 91 000 personnes déplacées qui vivent dans ce camp. Craignant pour leur vie, environ 10 000 à 15 000 personnes ont fui le camp. Des représentants de l'ONU et de la MUAS ont rencontré les autorités du Darfour-Sud en vue de trouver ensemble une solution pour mettre fin à l'insécurité qui règne dans le camp et d'éviter une nouvelle escalade de la violence.

Frontière entre le Tchad et le Soudan

7. Au cours de la période considérée, la sécurité s'est fortement dégradée au Tchad dans les zones frontalières et des incidents ont commencé à se produire du côté du Darfour. Des affrontements armés entre les tribus Tama et Zaghawa ont causé la mort de plus de 20 personnes dans l'est du Tchad et le 16 octobre, le Gouvernement tchadien a proclamé un état d'urgence de 12 jours le long de la frontière est du pays. Le 17 octobre, des éléments appartenant aux Forces unies pour le changement, disposant de 60 véhicules, ont franchi la frontière tchadienne et pénétré dans le Darfour-Ouest. Le 25 octobre, sous les auspices de la Jamahiriya arabe libyenne, quatre des principaux groupes de rebelles ont signé à Syrte un accord de paix avec le Gouvernement tchadien. Cet accord appelait à un cessez-le-

feu immédiat dont la mise en œuvre contribuerait à améliorer la stabilité du pays et de la sous-région.

Enquête relative à l'attaque menée contre le camp de la Mission de l'Union africaine à Haskanita

8. Selon le résultat de l'enquête menée par le commandant de la Force de la MUAS immédiatement après l'attaque de la base militaire d'Haskanita les 29 et 30 septembre, l'attaque aurait été le fait de rebelles qui auraient pénétré dans le camp à bord de véhicules portant l'inscription « JEM ». Elle aurait eu pour objectif de s'emparer du matériel logistique de la MUAS. Une enquête conjointe UA-ONU est en cours, dont les conclusions seront publiées. Les informations disponibles donnent à penser qu'il est plus urgent que jamais de déployer une force robuste et crédible au Darfour et indiquent clairement que cette force doit être dotée de moyens suffisants, non seulement pour se protéger elle-même mais aussi pour protéger les civils.

III. Capacités opérationnelles au quartier général

9. La MINUAD s'est dotée de capacités opérationnelles initiales à son quartier général, conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Comme indiqué dans mes précédents rapports, le Représentant spécial conjoint, son adjoint, et le commandant de la Force de la MINUAD sont déjà en poste dans la zone de la mission. En outre, la sélection du chef de la police et du chef adjoint de la police chargé du développement est presque terminée.

10. Les effectifs de la Force intérimaire et du quartier général de la police sont en place et la MUAS a démarré ses opérations le 22 octobre, selon la structure des trois secteurs. Des dispositions sont sur le point d'être arrêtées pour que les hauts responsables de la MINUAD soient logés dans des conditions conformes aux normes de sécurité tandis que le Représentant spécial conjoint, actuellement basé à Khartoum, s'installera dans sa résidence permanente d'El Fasher au cours de la première semaine de novembre.

IV. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

11. Dans le cadre de la relève des contingents de la MUAS, le Nigéria a déployé un contingent supplémentaire tandis que le déploiement du contingent supplémentaire du Rwanda devrait être achevé à la fin du mois. Par ailleurs, la première unité du génie du dispositif d'appui renforcé, en provenance de la Chine, devrait être déployée à Nyala à la mi-novembre, soit un mois plus tard que prévu compte tenu de la nécessité de prendre des mesures de précaution à la suite des incidents qui ont éclaté à Haskanita le mois dernier. Pour ce qui est de la composante de police du dispositif d'appui renforcé, le déploiement des 301 policiers au Darfour est en cours. En outre, deux unités de police constituées, l'une venant du Bangladesh, l'autre du Népal, devraient arriver début décembre, rapidement suivies par la dernière unité de police constituée, en provenance du

Nigéria. La construction des locaux d'hébergement du personnel du dispositif d'appui renforcé s'est achevée le 17 octobre 2007 à El Fasher, El Geneina et Zalingei.

V. Constitution de la force et des effectifs

12. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2007/596), les États Membres ont apporté des contributions couvrant la majeure partie des capacités militaires nécessaires à la MINUAD. Toutefois, les moyens manquent encore dans plusieurs secteurs critiques. La MINUAD a notamment besoin de deux compagnies de transport de taille moyenne, de trois unités d'hélicoptères de manœuvre de taille moyenne, et d'une unité d'hélicoptères tactiques légers. À ce jour, nous n'avons reçu aucune annonce de contributions concernant ces unités qu'il est nécessaire de trouver et de déployer d'urgence, faute de quoi la mission courra de grands risques. Je lance donc à nouveau un appel aux États Membres qui en ont les moyens pour qu'ils nous fournissent ces unités.

13. L'ONU et l'Union africaine sont convenues d'une liste de pays susceptibles de fournir des contingents. La liste tient compte des priorités établies – la force doit être principalement africaine et capable de s'acquitter d'un mandat extrêmement complexe, notamment en ce qui concerne la protection des civils. L'Union africaine et l'ONU ont aussi pris en compte la capacité des pays fournisseurs de contingents de déployer rapidement leurs forces, de leur fournir le matériel nécessaire et de les soutenir de façon autonome dans un environnement difficile.

14. L'ONU a transmis cette liste au Gouvernement soudanais le 2 octobre. Le 8 octobre, une équipe de l'ONU s'est rendue à Khartoum afin de prêter appui au commandant de la MINUAD, le général Agwai, lors d'une réunion avec les autorités militaires soudanaises afin d'expliquer les raisons qui avaient présidé à la composition de la force. Le Gouvernement soudanais n'a pas encore fait connaître ses vues sur la liste. Le Président Konaré et moi-même sommes convaincus que cet ensemble de pays fournisseurs de contingents répond bien aux priorités établies et que toute diminution des capacités de la MINUAD risquerait de mettre la mission en danger. J'attends une réponse positive du Gouvernement soudanais sur la composition de la force de la MINUAD car il est maintenant crucial de la déployer sans délai de façon à atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1769 (2007).

15. Des mesures ont également été prises afin de mettre en place la composante de police initiale de la MINUAD. Les pays se sont engagés à fournir plus de 2 600 policiers et 28 unités de police constituées. L'ONU et l'Union africaine opèrent actuellement la sélection finale. Les premières unités de police constituées de la MINUAD, en provenance d'Indonésie, doivent arriver dans la zone de la mission vers la fin de l'année.

VI. Arrangements logistiques

16. Le 26 septembre 2007, une équipe conjointe ONU-Union africaine a inspecté le matériel de la MUAS et la capacité de soutien autonome. L'équipe a conclu que les unités d'infanterie de la MUAS ne disposaient pas du matériel énuméré dans le tableau des dotations de l'ONU ni de la capacité de soutien autonome qui est exigée,

à la date de passation des pouvoirs, des pays qui fournissent des contingents à la MINUAD. Pour l'instant, les pays fournisseurs des contingents de la MUAS continuent de dépendre du matériel fourni par des donateurs pour le matériel et les services contractuels dans les camps. La fourniture de matériel à la MUAS et le soutien autonome de ses contingents doivent donc s'opérer en première priorité, avant la passation des pouvoirs. L'ONU et l'Union africaine, en collaboration avec les partenaires de la MUAS, prennent actuellement des dispositions en vue de résoudre les problèmes logistiques et de mettre en place de nouveaux contrats d'appui pour le carburant, les rations alimentaires, la restauration et les services dans les camps.

17. Dans le même temps, on continue de constituer les stocks stratégiques de déploiement à El Obeid et dans les camps de la MINUAD à Nyala, El Fasher, Geneina et Zalingei. Le centre de formation d'El Obeid devrait être opérationnel le 31 décembre 2007 au plus tard.

VII. Arrangements administratifs et juridiques

18. Le marché sans appel d'offres pour la construction des camps et les services d'appui aux quatre premiers camps de la MINUAD situés à Nyala, El Fasher, Geneina et Zalingei a été signé.

19. Les dispositions supplémentaires d'appui ont été prises, à titre transitoire, notamment la vérification de la situation du personnel de la MUAS – achevée le 25 octobre – en vue de procéder au remboursement du coût des contingents et des indemnités journalières, le renforcement du matériel de transmission de la MUAS de façon à faciliter le fonctionnement du système de commandement entre le quartier général de la Mission, situé à El Fasher et les unités du dispositif d'appui renforcé et celles de la MUAS, et le transfert du matériel de la MINUS à la MINUAD.

20. L'attribution des terrains et des locaux à Nyala, El Fasher, Geneina et Zalingei est en cours. Le 16 octobre 2007, les autorités du Darfour-Sud ont signé un mémorandum d'accord relatif à l'attribution de terrains situés à Nyala destinés à la MINUAD, conformément au modèle de l'accord sur le statut des forces pour les opérations de maintien de la paix. Les autorités d'El Fasher, de Geneina et de Zalingei ont également accepté de fournir des terrains appropriés.

21. Le Gouvernement soudanais a donné la permission de faire atterrir de gros avions-cargos à Khartoum et de mettre deux hélicoptères à la disposition de la MINUAD à Nyala. On s'efforce actuellement de résoudre les problèmes qui restent en suspens, notamment en ce qui concerne les autorisations nécessaires pour effectuer des vols de nuit dans les trois États du Darfour, autorisations qui sont indispensables pour que la MINUAD puisse s'acquitter de son mandat.

VIII. Arrangements financiers

22. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/380) a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au milieu du mois d'octobre 2007 et devrait être présenté à la Cinquième Commission en novembre 2007.

23. Dans l'intervalle, à titre de mesure exceptionnelle dont j'ai fait part au Président de l'Assemblée générale dans ma lettre datée du 2 octobre 2007 (A/62/379), un appui substantiel sera fourni à la MUAS conformément aux dispositions concernant le dispositif d'appui renforcé, grâce à l'utilisation temporaire des ressources approuvées pour la MINUS. La MINUAD remboursera ensuite à la MINUS les dépenses engagées à l'appui de la MUAS dès que son budget aura été approuvé par l'Assemblée générale.

24. En outre, conformément au paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, le remboursement des dépenses afférentes au personnel des contingents de la MUAS engagées durant le mois d'octobre 2007 par les pays fournisseurs de contingents devrait commencer à la mi-novembre 2007.

IX. Relations entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais

25. Le 10 octobre, le Gouvernement soudanais a, par décret présidentiel, institué deux mécanismes nationaux destinés à faciliter tous les aspects des opérations de maintien de la paix au Darfour. Le premier est un comité interministériel traitant des questions de politique générale. Il est présidé par le Conseiller présidentiel Nafie Ali Nafie et composé des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense, des finances et des affaires humanitaires ainsi que du Directeur général du Service de la sécurité nationale et des renseignements. Le second est un comité technique, chargé de la mise en œuvre des activités liées à l'Opération hybride, qui sera coprésidé par des hauts fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères et de la défense et comprendra également des hauts fonctionnaires appartenant à d'autres ministères.

X. Pourparlers de paix sur le Darfour

26. Les pourparlers de paix sur le Darfour se sont ouverts à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), le 27 octobre, sous l'égide des envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union Africaine, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim, respectivement. Des représentants du Gouvernement soudanais, ainsi que 18 représentants des mouvements non signataires ont assisté à la séance d'ouverture. Ils représentaient les mouvements ci-après : le Groupe 19 du Mouvement de libération du Soudan (SLM – Groupe 19), Khamees Abdullah; la direction collégiale du JEM - Bahar/Banda; le Mouvement national pour la réforme et le développement, Khalil Abdullah; l'Alliance fédérale démocratique du Soudan, Ahmed Ibrahim Diraiqe; le Front des forces démocratiques révolutionnaires, Salah Abu Surrah; et le Front uni des forces révolutionnaires, Alhadi Agabeldour.

27. Un certain nombre de dirigeants des mouvements n'ont pas participé à la séance d'ouverture. Parmi eux Khalil Ibrahim (JEM), Abdel Shafie et Abdul Wahid du Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLA/M), Abdallah Yehya (SLA/Unity) et Khamees Abdalla. En revanche, des représentants de la société civile, y compris des personnes déplacées, des femmes et des chefs tribaux ont assisté à la séance. Des représentants de haut niveau des quatre pays partenaires de la région (Égypte, Érythrée, Jamahiriya arabe libyenne et Tchad) et de la communauté internationale étaient également présents.

28. Pendant la séance d'ouverture, le Gouvernement soudanais s'est engagé à cesser unilatéralement les hostilités, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, le même jour, des hélicoptères de combat de l'armée gouvernementale ont tiré sept missiles près d'un point d'eau situé au sud de Jebel Moon (à 75 kilomètres au nord-est de El Geneina). Il n'y aurait eu aucune victime, mais l'attaque a été à l'origine d'un incendie. Il est essentiel que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue pendant toute la durée des pourparlers de paix et au-delà.

29. Après la séance d'ouverture, la Médiation a tenu des réunions à huis clos aussi bien avec la délégation gouvernementale qu'avec les chefs des mouvements rebelles. Ceux-ci n'ont pu se mettre d'accord sur la voie proposée par la Médiation. Certains, faisant valoir qu'ils avaient besoin de temps pour procéder à des consultations internes, ont demandé la suspension des pourparlers. D'autres, en revanche, ont souligné l'importance de maintenir la dynamique du processus en cours.

30. Il est prévu qu'une délégation conjointe de haut niveau Union Africaine-ONU rencontre les chefs de ces mouvements à Juba et au Darfour. Tant au Soudan qu'en Jamahiriya arabe libyenne, la Médiation discute actuellement de l'ordre du jour, des modalités, de la structure, du calendrier des pourparlers ainsi que des problèmes de fond. Selon nos informations, certains des mouvements qui n'ont pas participé à la séance d'ouverture seraient disposés à se joindre au processus à Syrte dans quelques semaines si certaines conditions préalables sont remplies.

XI. Observations générales

31. Le Darfour se trouve à la croisée des chemins avec, d'un côté, l'escalade de la violence et, de l'autre, une chance pour la paix, grâce à l'ouverture de négociations politiques et au déploiement d'une force de maintien de la paix qui peut aider à faire une différence.

32. En matière de sécurité, les incidents du dernier mois et les retards persistants dans le déploiement de la MINUAD, qui pourraient se traduire par une nouvelle dégradation de la situation sur le terrain, sont une source de préoccupation. Il est donc maintenant urgent que les États Membres qui ont la capacité de fournir à la MINUAD les moyens de transport, notamment aériens, qui lui manquent, le fassent. Sans ces unités cruciales, la Mission ne pourra pas accomplir son mandat. La rapidité et l'efficacité du déploiement de la MINUAD dépendent également de la coopération apportée par le Gouvernement soudanais en ce qui concerne l'acquisition de terrains, l'octroi des autorisations de survol aux avions de l'ONU et la composition des forces de la MINUAD. À cet égard, je me félicite des récentes mesures prises par le Gouvernement soudanais pour mettre en place un comité interministériel et un mécanisme technique ayant pour objectif de faciliter le maintien de la paix au Darfour. Je compte sur leur coopération et sur leur action vigoureuse en vue de faciliter le déploiement rapide de la MINUAD. Je prie instamment le Gouvernement de donner son accord à la composition des forces de la MINUAD qui a été proposée conjointement par l'Union africaine et par l'ONU. Conformément à la résolution 1769 (2007), cette force serait principalement africaine, appliquerait les règles d'engagement de l'ONU, et pourrait être déployée rapidement.

33. L'ONU et l'Union africaine s'inquiètent d'un état d'esprit qui se répand au Darfour, selon lequel certains des incidents qui ont éclaté et des attaques dirigées contre la MUAS auraient pour origine le non-paiement des indemnités versées aux factions du Darfour qui participent aux travaux de la Commission du cessez-le-feu. Aussi bien par principe que pour parer à tout nouveau risque en matière de sécurité, l'ONU et l'Union africaine sont convaincues que les donateurs doivent s'acquitter de leurs obligations envers la MUAS et la Commission du cessez-le-feu en effectuant un versement en une seule fois avant le transfert des opérations de la MUAS à la MINUAD. Dans le même temps, un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu devrait être élaboré au cours des pourparlers de Syrte.

34. L'ouverture des pourparlers de paix à Syrte le 27 octobre offre une occasion unique de mettre fin définitivement aux souffrances du peuple du Darfour, qui vit toujours sous la menace de la violence et de l'insécurité et se morfond encore dans les camps 17 mois après la signature de l'Accord de paix pour le Darfour. Le déploiement d'une importante force de maintien de la paix Union africaine-ONU devrait faire une différence et contribuer à améliorer la sécurité sur le terrain. Toutefois, seul le dialogue politique et des consultations associant tous les partenaires permettront d'aboutir à une solution viable, durable et globale, mettant fin à la crise.

35. J'aimerais exprimer ma gratitude au Guide de la révolution et au peuple libyen pour avoir accueilli les pourparlers de paix sur le Darfour. Je voudrais également remercier le Président Konaré de l'Union africaine de la collaboration remarquable qui s'est instaurée entre nos deux organisations. Enfin je félicite nos deux envoyés spéciaux au Darfour, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim, pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche au cours des 10 derniers mois afin de redynamiser le processus politique et d'amener les parties à la table des négociations.

36. Dans mon message à la séance d'ouverture des pourparlers de paix, j'ai exhorté toutes les parties à s'engager à cesser les hostilités immédiatement. J'ai également demandé instamment à tous ceux qui pouvaient contribuer à la réussite des négociations de faire tout leur possible pour appuyer résolument le processus. Alors que nous poursuivons notre action pour déployer la MINUAD, la communauté internationale tout entière doit assumer ses responsabilités en appelant les parties à arrêter toute nouvelle escalade de la violence, en s'engageant de façon constructive dans les pourparlers menés sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU et enfin en faisant les compromis politiques qui sont nécessaires pour parvenir à une solution durable.
